

GUIDE

46^{ème} SESSION du CONGRÈS

26-28 mars 2024

Table des matières

Calendrier des réunions	2
Informations pratiques.....	3
Communication	6
Événements en marge	6
Services médicaux	7
Services de restauration.....	7
Bureaux et téléphones	8

INFORMATIONS ESSENTIELLES

- Les séances plénières ont lieu dans l'hémicycle du Parlement européen.
- Une carte de vote personnelle sera distribuée aux membres ayant le droit de vote et s'étant inscrits avant le 15 mars 2024.
- Veuillez compter 15 à 20 minutes entre le Palais de l'Europe et l'hémicycle du Parlement européen
- Congress Connect – Votre outil d'enregistrement aux réunions, prises de paroles...et depuis cette session, enregistrement et signature des amendements et sous-amendements.
- Session sans papier, aucun rapport ne sera imprimé
- Il n'est pas autorisé de manger ou boire dans l'hémicycle du Parlement européen



Calendrier des réunions officielles

LUNDI 25 MARS 2024 (veille de la 46e session) - réunions tenues au Palais de l'Europe

Bureau de la Chambre des régions <i>Salle 6 – 9h30-10h30</i> EN/FR/DE/IT		Bureau de la Chambre des pouvoirs locaux <i>Salle 8 – 9h30-10h30</i> EN/FR/DE/IT	
Bureau du Congrès <i>Salle 10 – 10h45-12h15, 14h00-15h30 - EN/FR/DE/IT</i>			
Séminaire des nouveaux membres du Congrès <i>Salle 6 – 13h00-14h00 - EN/FR/DE/IT</i> Réunion d'information ouverte à tous les membres du Congrès, secrétaires de délégations et conseillers			
Groupe PPE/CCE <i>Salle 9</i> <i>15h45-17h45</i> EN/FR/DE/IT/TR	Groupe socialiste <i>Salle 8</i> <i>15h45-17h45</i> EN/FR/DE/IT/TR	Groupe GILD <i>Salle 6</i> <i>15h45-17h45</i> EN/FR/DE/IT/TR	Groupe ECR <i>Salle 10</i> <i>15h45-17h45</i> EN/DE/IT/TR

Réunion des secrétaires des délégations

Réunion d'information suivie d'une pause-café avec les délégués jeunes : Salle 11 – 15h40-16h20

46ème SESSION

MARDI 26 MARS 2024

Commission de suivi <i>Salle 5 – 8h15-10h00</i> EN/FR/DE/IT/TR	Commission des questions d'actualité <i>Salle 9 – 8h15-10h00</i> EN/FR/DE/IT/TR	Comité de la gouvernance <i>Salle 10 – 8h15-10h00</i> EN/FR/DE/IT/TR
Séance plénière Hémicycle du Parlement européen – 10h30-12h30 - EN/FR/DE/IT/TR		
Séance plénière Hémicycle du Parlement européen – 14h30-19h30 - EN/FR/DE/IT/UKR		

MERCREDI 27 MARS 2024

Séance plénière de la Chambre des pouvoirs locaux <i>Salle 5- 9h00-12h30</i> EN/FR/DE/IT/TR	Séance plénière de la Chambre des régions <i>Salle 9 – 9h00-12h30</i> EN/FR/DE/IT/TR
Séance plénière Hémicycle du Parlement européen - 14.30-19.30 - EN/FR/DE/IT/TR	

JEUDI 28 MARS 2024

Bureau du Congrès <i>Salle 10, Palais de l'Europe – 8h30-9h15 - EN/FR/DE/IT</i>
Séance plénière Hémicycle du Parlement européen – 10h00-13h00 - EN/FR/DE/IT/TR

INFORMATIONS PRATIQUES

Séances plénières dans l'hémicycle du Parlement européen (PE)

→ Les séances plénières de la 46^e session se tiendront dans l'hémicycle du Parlement européen. Veuillez à prévoir entre 15 et 20 minutes pour vous rendre du Palais de l'Europe à l'hémicycle du PE afin que les séances plénières puissent commencer à l'heure.

Les sièges sont attribués par ordre alphabétique. Le plan sera disponible aux tables d'inscription devant l'hémicycle du PE.

→ La passerelle entre le PE et le Conseil de l'Europe sera ouverte les mardi 26 mars de 9h45 à 20h, le mercredi 27 mars de 13h15 à 20h15 et le jeudi 28 mars de 9h15 à 13h30. L'accès au PE sera accordé aux représentants du Congrès et à leurs suppléants dûment mandatés, aux secrétaires des délégations, aux conseillers, aux orateurs invités, au Secrétariat du Congrès, aux délégués jeunes, aux partenaires, aux observateurs et aux membres honoraires.

Votes dans l'hémicycle du PE

→ Une carte de vote spécifique compatible avec le système de vote du Parlement européen sera distribuée à chaque membre du Congrès disposant d'un droit de vote. Les secrétaires des délégations recevront ces cartes de vote le 25 mars lors de la réunion des secrétaires de délégations (15h40 - 16h20). Si votre secrétaire de délégation n'a pas assisté à la réunion, votre carte de vote sera disponible à l'entrée de l'hémicycle du PE.

Cette carte de vote ne sera nécessaire que pour les séances plénières. Les votes en Chambre et l'élection dans la Commission de la Gouvernance se feront exclusivement en ligne avec KUDO.



Comment fonctionne le système de vote dans l'hémicycle du Parlement européen ?

- 1) Lorsqu'un vote est ouvert, insérez votre carte de vote du PE dans le système
- 2) Pour voter, vous devez choisir l'un des trois boutons :
 - Vert : Oui
 - Blanc : Abstention
 - Rouge : Non

Badges du Congrès

Les membres du Congrès qui n'ont pas encore obtenu de nouveau badge sont priés de se faire photographier à l'Unité Accréditation pour obtenir leur badge, qui sera délivré pendant la session. L'Unité Accréditation se trouve dans le hall principal du Palais, au rez-de-chaussée.

Les titulaires du statut de partenaire et les invités recevront un badge sans photo pour toute la durée de la session. Les portes sont actionnées en plaçant le badge sur

Compter 15-20 min
entre le Palais de
l'Europe et
l'hémicycle du PE



Il n'est pas autorisé
de manger ou boire
dans l'Hémicycle du
Parlement Européen

Ouverture de la
passerelle entre le PE
et le CdE : 26 mars
de 9h45 à 20h,
27 mars de 13h15 à
20h15 et le 28 mars
de 9h15 à 13h30.

Heures d'ouverture
de l'unité
Accréditation :

25 mars : 7h30-13h et
14h-17h30

26 mars : 7h30-17h30

27 mars : 7h30-17h30

27 mars : 7h30-12h

Registres de présence

Les registres de présence sont placés à l'entrée de l'hémicycle du PE, une demi-heure avant l'ouverture des débats. Pour la session plénière et les sessions des chambres, la liste de présence est établie par ordre alphabétique. Chaque représentant doit émarger à côté de son nom. **Veillez noter qu'un suppléant dûment mandaté pour remplacer un représentant doit apposer sa signature à côté du nom du représentant.** Pendant les séances des chambres, le nom du suppléant apparaîtra également à côté de celui du représentant remplacé, à moins que le suppléant ne remplace un membre de l'autre chambre. Dans ce cas, veuillez émarger à la fin du registre de présence. Les délégués jeunes doivent également émarger un registre.

Documents de session

Le Congrès souhaite réduire son impact environnemental en s'engageant dans une transition numérique.

Afin de soutenir sa philosophie de responsabilité environnementale, le Congrès tiendra sa session SANS PAPIER.

Seuls l'ordre du jour, le guide de la session et la compilation des résumés des rapports seront imprimés et disponibles devant l'hémicycle du Parlement européen et les salles de réunion.

Dépôt d'une proposition

Les délégués qui souhaitent déposer une proposition d'activités futures du Congrès peuvent le faire en l'envoyant sous format électronique, en anglais ou en français, à l'adresse congress.session@coe.int. Les propositions jugées recevables sont publiées et soumises au Bureau pour examen (article 27 des Règles et procédures). Conditions de recevabilité : Les propositions doivent être déposées par au moins 20 délégués d'au moins quatre délégations nationales, par 20 délégués jeunes ou par un groupe politique, porter sur toute question relevant de la compétence du Congrès et ne pas dépasser 300 mots.

Dépôt d'un mémoire

Les délégués qui souhaitent déposer un mémoire peuvent le faire en l'envoyant sous format électronique, en anglais ou en français, à l'adresse congress.session@coe.int. Les propositions ne doivent pas dépasser 200 mots, doivent avoir recueilli les signatures d'au moins 20 délégués appartenant à au moins quatre délégations nationales ou de 20 délégués jeunes et doivent porter sur des sujets relevant de la compétence du Congrès. Les mémoires que le Président du Congrès juge recevables doivent être publiés (article 28).

Dépôt d'un amendement ou d'un sous-amendement

Le dépôt des amendements s'effectue dorénavant dans Congress Connect où vous pourrez enregistrer l'amendement, le faire signer par d'autres membres, ainsi que le déposer une fois les conditions requises remplies. Les règles restent inchangées, les amendements doivent être déposés au plus tard à 10h, 7 jours avant le jour où le débat est ouvert sur les textes auxquels ils se réfèrent. Les amendements doivent être signés par 5 délégués d'au moins 2 délégations nationales pour les textes examinés en séance plénière ou par 5 délégués d'au moins 2 délégations nationales siégeant dans une chambre pour les textes examinés dans cette chambre (article 34).



[Lien direct vers Congress Connect](#)
(inscription aux débats...)



Les rapports soumis sont uniquement disponibles en ligne, accès direct via ce QR code :



Prendre la parole lors d'un débat

Chaque délégué (représentant, suppléant dûment mandaté, membre honoraire, partenaire du Congrès ou délégué jeune) peut prendre la parole lors d'un débat. L'inscription des orateurs pour les débats se fait directement dans Congress Connect ou auprès du Secrétariat du Service de la Séance à droite de la tribune Présidentielle.

Temps de parole appliqués lors des débats – (Article 30, paragraphes 6 et 7, des Règles et procédures du Congrès)

6. Le temps de parole est limité comme suit :

- a. rapporteurs uniques présentant un rapport : dix minutes ;
- b. corapporteurs présentant un rapport : six minutes chacun ;
- c. rapporteurs uniques répondant aux interventions : cinq minutes ;
- d. corapporteurs répondant aux interventions : trois minutes chacun ;
- e. présidents de commissions répondant (à leur demande) aux interventions : trois minutes ;
- f. autres orateurs (sauf pour des déclarations personnelles, pour la fixation de l'ordre du jour, une question de procédure ou des amendements) : trois minutes ;
- g. orateurs pour des déclarations personnelles, la fixation de l'ordre du jour, une question de procédure ou des amendements ou des sous-amendements : une minute.

7. Selon le temps disponible, le président peut décider de réduire le temps de parole ou de ne pas permettre à toutes les personnes inscrites sur la liste des orateurs de s'exprimer. Lorsque les orateurs n'ont pas tous la possibilité de s'exprimer, le président devrait donner la priorité aux orateurs s'exprimant au nom de leur délégation nationale (en particulier pour les délégations dont les membres n'ont pas encore pris la parole) ou de leur groupe politique.

Poser une question à un orateur invité

L'ordre du jour de la session donne la liste des rapporteurs et des orateurs invités. **Pour poser une question à un orateur invité, vous devez la déposer dans Congress Connect.** Si nécessaire, le Secrétariat sera à votre disposition dans la salle de réunion pour vous aider à vous inscrire.

Transports publics à Strasbourg

La CTS (Compagnie des Transports Strasbourgeois) a mis en place des tickets sans contact et rechargeables sur le réseau des transports publics de Strasbourg. Les tickets à usage unique ne sont plus valides. Les nouveaux tickets sont disponibles et peuvent être rechargés (jusqu'à 10 trajets individuels) aux distributeurs automatiques sur les quais, ainsi que dans les points de vente de la CTS et les distributeurs du Crédit Mutuel. Afin d'éviter d'effacer et de perdre les trajets restants, ne rechargez le ticket sans contact que lorsque tous les trajets ont été utilisés. Ne jetez pas le ticket sans contact, rechargez-le ! Le ticket doit être validé au début de chaque trajet ou correspondance, soit dans le bus, soit à un arrêt de tram.

Bureau des finances

Horaires d'ouverture :

25 mars : 15h-17h

26 et 27 mars :
8h30-12h00/14h-17h

28 mars : 8h30-12h

Nicolai GLOUKHOV, Chef
de l'Unité – Bureau 1.078

Alexandre EICHWALD
Stéphanie ADDO

Bureau 1.076

Sortie du Palais de l'Europe après 20h :

Les portes du hall principal du Palais de l'Europe sont fermées à 20h (ou après un événement spécifique).

Après 20h, il est possible de sortir par le niveau -1 [moins 1] en utilisant l'ascenseur 5.

COMMUNICATION

SOYEZ CONNECTÉ ! SOYEZ PROACTIF ! SOYEZ VISIBLE !

Renforcez votre présence sur les médias en ligne et faites entendre votre voix politique, en donnant à votre travail – et à celui du Congrès – une plus large accessibilité au moyen d'un ensemble d'outils de communication faciles à utiliser mis à votre disposition par le Congrès. Ces outils vous permettront de faire connaître à l'échelle internationale votre action au sein du Congrès. Ils peuvent également servir à vos propres fins de communication dans votre pays.

Actualités du Congrès

Consultez notre page d'accueil pour les dernières actualités du Congrès : www.coe.int/congress
APPLICATION POUR SMARTPHONE ET LETTRE D'INFORMATION

L'application [COE CongressApp](#) vous permet de suivre les actualités sur votre smartphone – au moyen de notifications – ainsi que des informations sur les membres du Congrès et les textes adoptés. La [lettre d'information](#) propose un résumé hebdomadaire des actualités du Congrès.

Réseaux sociaux

Tenez-vous au courant de toutes nos actualités en suivant nos réseaux sociaux : taguez-nous sur Twitter et faites-nous partager vos expériences !

X (Twitter) : www.twitter.com/COECongress - @COECongress - #CoECongress

Chaîne YouTube : <https://www.youtube.com/user/CouncilofEurope> (Playlist du Congrès)

Flickr : www.flickr.com/photos/councilofeurope/albums

Ressources vidéo

Assistez aux débats en direct lors des sessions du Congrès, dans la langue originale et dans les langues d'interprétation, et découvrez nos activités et nos projets sur www.coe.int/congress ou notre chaîne YouTube <https://www.youtube.com/user/CouncilofEurope> (Playlists du Congrès)

MediaBox du Congrès

Renforcez la visibilité de vos travaux durant les sessions et les grandes conférences : la MediaBox est un studio professionnel créé pour enregistrer des interviews et permettre ainsi la diffusion en direct et à l'échelle internationale de vos travaux au sein du Congrès.

EVENEMENTS CONNEXES

Mardi 26 mars 2024

12h45 - Inauguration : exposition sur le 50e anniversaire de la "révolution des œillets" – Représentation Permanente de Portugal (au foyer de l'hémicycle du Palais de l'Europe)

Mercredi 27 mars 2024

19.45-21.15 - Réception offerte conjointement par la représentation Permanente de Liechtenstein et le Congrès (foyer de l'hémicycle du Palais de l'Europe)



WIFI du Parlement Européen

Nom du réseau wifi : SSID
EP_Visitors
Nom d'utilisateur : coe
Password : *Mars2024*

Mardi 26 mars

12h45 - Inauguration : exposition sur le 50e anniversaire de la "révolution des œillets" – Représentation Permanente de Portugal (au foyer de l'hémicycle du Palais de l'Europe)

Mercredi 27 mars

19.45-21.15 - Réception offerte conjointement par la représentation Permanente de Liechtenstein et le Congrès (foyer de l'hémicycle du Palais de l'Europe)

SERVICES MEDICAUX

Les consultations et les rendez-vous médicaux seront pris en charge à l'infirmierie du Palais de l'Europe à partir de 8h30 tous les jours. Le service médical est situé dans le hall de l'entrée principale. En cas d'urgence lors d'une session plénière (Parlement européen), les soins seront dispensés sur place.

Recommandations concernant la covid

1. Mesures de prévention

Sans être obligatoire, le port d'un masque FFP2 ou chirurgical est recommandé, en particulier pour les personnes à risque, dans les Chambres et les salles de réunion (en raison de l'absence de distanciation physique), ainsi que dans les lieux très fréquentés ou les espaces confinés où les règles de distanciation ne peuvent pas être respectées.

2. Consignes en cas de symptômes

Si vous présentez des symptômes pouvant évoquer une infection à covid (fièvre, rhume, mal de gorge, toux, perte du goût/de l'odorat...) :

Dans les bâtiments du Conseil de l'Europe

- Portez un masque ;
- Si vous ne présentez pas de symptômes graves, veuillez vous adresser au service médical ;
- En cas de symptômes graves, restez où vous êtes et appelez ou demandez à quelqu'un d'appeler le 3300 à partir d'une ligne fixe et non d'un téléphone portable. Attendez les consignes et l'assistance des agents de sécurité incendie du Conseil de l'Europe, qui informeront le service médical.
- Informez :
 - votre secrétaire de délégation
 - Mme Imogen Hattenville (03 90 21 41 58) ou Mme Delphine Weisshaupt (03 88 41 31 94), qui informeront le service médical du CdE.
- Un examen médical et un test antigénique SARSCOV2 seront effectués au Service médical.

Hors des bâtiments du CdE

- NE VENEZ PAS AU CdE
- Isolez-vous immédiatement : dans votre chambre d'hôtel ou tout autre lieu d'hébergement
- Veuillez contacter dès que possible :
SOS Médecins (médecin de garde – 24 h sur 24) : Tél. 3625 ou 03 88 75 75 75
SAMU (service d'urgence) en cas de symptômes graves : Tél. 15 ou 112

SERVICES DE RESTAURATION

Horaires d'ouverture :

Bar du Parlement européen

Mardi 26 mars 14h-19h00
Mercredi 27 mars 14h-19h30
Jeudi 28 mars 8h30-13h

Cafétéria du Palais

Lundi au vendredi
Café et pâtisseries à partir de 8h
Restauration rapide de 12 h00 à 14 :00
Fermé à 15h00

Conseil de l'Europe - Bar des Parlementaires

Fermé

Conseil de l'Europe - Bar des 12 Étoiles

Fermé

Self-service du Parlement Européen fermé le jeudi 28 mars 2024

Le numéro de téléphone pour joindre l'infirmierie est le 3300 ou le 2442 depuis un téléphone fixe ou le 0033 3 88 41 33 00 depuis un téléphone portable.

Parlement Européen : une infirmierie se trouve à l'arrière de la Présidence. En cas de malaise merci d'en informer un huissier ou un membre du Secrétariat

Plus de recommandations sur la covid sur le site web de la 46^e Session du Congrès



Restaurant Bleu – Conseil de l'Europe

Du lundi au mercredi de 12h00 à 14h00. Fermé le 28 mars 2024.

Self-service – Conseil de l'Europe

Du lundi au mercredi. Fermé le 28 mars 2024.
Repas chauds servis de 12h à 14h

Jeudi 28 mars 2024

Ouverture du restaurant du « Fer à cheval », à côté du Restaurant Bleu (Palais)

BUREAUX ET TELEPHONES

	Bureaux	Tél.
PRÉSIDENTE DU CONGRÈS		
Président du Congrès	6.029 / 1.042	
Secrétariat : Ermioni KEFALLONITOU	6.037	2205
CHAMBRE DES POUVOIRS LOCAUX		
Président	1.041	
Stéphanie POIREL, Secrétaire exécutive	6.063D	5184
CHAMBRE DES RÉGIONS		
Président	1.046	
Dmitri MARCHENKOV, Secrétaire exécutif	6.023	3608
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL		
Mathieu MORI, Secrétaire général du Congrès	6.041	
Secrétariat : Ermioni KEFALLONITOU	6.037	2205
DIRECTEUR		
Rafael BENITEZ, Directeur	6.035	
Secrétariat : Caroline DUBOIS-LENIHAN	6.037	4902
ADMINISTRATION, FINANCES		
Nicolai GLOUKHOV, Chef de l'Unité	1.035	5428
Alexandre EICHWALD	1.035	2403
Stephanie ADDO	1.035	2140
ACTIVITES STATUTAIRES		
Stéphanie POIREL, Cheffe de Division	6.063D	5184
COMMISSION DE SUIVI		
Svitlana PEREVERTEN	6.063B	6427
Guillaume LOISEAU	6.063C	6395
OBSERVATION DES ELECTIONS		
Mathilde GIRARDI	6.063	4429
COMMISSION DES QUESTIONS D'ACTUALITE		
Maren LAMBRECHT	6.050	4778
Inge HANNON	6.063A	2819
COMMISSION DE LA GOUVERNANCE		
Roman CHLAPAK	6.055	3573
COOPÉRATION ET RELATIONS EXTÉRIEURES		
Daniel POPESCU, Chef de la Division	6.023	3608
Activités de coopération		
Marité MORAS	6.027	2233
Relations extérieures		
Irina SAHAKYAN-VETTER	6.021	5493
Société civile et associations nationales d'autorités locales et régionales		
Sabine ZIMMER, Cheffe de l'Unité	6.024	2597

Délégués Jeunes 2024

La liste des Délégués Jeunes 2024 est disponible en scannant le QR code ci-dessous



Bureau de la séance

Sarah BURTON

Cheffe de la Division de la Séance
Bureau 1.087-89 / Tél. : 5372

Session / Délégations nationales

Delphine WEISSHAUPT
Bureau 1.081 / Tél. : 3194

Imogen HATTENVILLE
Bureau 1.081 / Tél. : 4158

Nina TSIKLAOURI
(Délégués jeunes)
Bureau 1.081 / Tél. : 2863

Bureau du Congrès

Katyana VASILEVA
Bureau 1.083-85 / Tél. : 5482

Yann PRIVAT
Bureau 1.083-85 / Tél. : 3633